# Règlement du « TECNIFIBRE TOUR » Normand pour la saison sportive 2020-2021

* **Préambule:**
* **Objet de la compétition** : l'objectif principal du circuit est d'offrir aux jeunes licenciés de la Fédération Française de Squash, l'occasion de se rencontrer plusieurs fois dans l'année, afin d'augmenter leur niveau de compétitivité.
* **Organisation** : le « circuit TECNIFIBRE » est organisé par la ligue de NORMANDIE de SQUASH, elle a nommé Jean *Claude GIGOT* pour la coordination des résultats (établissement du classement des jeunes par catégorie après chaque étape).
* Le club qui accueille une étape assure de façon exclusive l'entière responsabilité de l'organisation sportive de la compétition.
* **Sponsor** : le circuit est sponsorisé par la marque TECNIFIBRE, le CONSEIL REGIONAL de NORMANDIE (sous couvert d’une convention d’objectif), le DEPARTEMENT de la SEINE MARITIME (sous couvert d’une convention d’objectif). Cette liste des partenaires n’est pas exhaustive et est susceptible d’évoluer.
* **Etat d'esprit** : pour respecter l'objet du circuit, les juges arbitres pourront être amenés à construire des tableaux mélangeant les catégories de joueurs, dans le respect des règles de sur-classement. Il leur appartiendra d'organiser les matchs de classement par catégorie en fin de tournoi.
* **Article 1 : Règlement**

 Sauf spécifications complémentaires ci-après, le règlement qui s'applique est celui qui régit toutes les compétitions fédérales de squash.

* **Article 2 : Catégories d'âge**

 Le circuit est ouvert aux joueurs des catégories :

* < 07ans.
* < 09ans
* < 11ans
* < 13ans
* < 15ans
* < 17ans

Chaque catégorie d’âge est divisée en une catégorie fille et une catégorie garçon.

***On se réfère aux règles en vigueur de la Fédération Française de Squash pour la détermination des catégories d'âge et la référence étant SQUASHNET.***

- **Article 3 : Calendrier**

 Le calendrier de la saison 2020-2021 comprend 6 dates/ lieux, de préférence une dans chaque département de la ligue.

 08/11/2020 – EVREUX (Evreux A.C. SQUASH) Eure 27

24/01/ 2021- LE HAVRE (ART SPORT EVENEMENT) Seine Maritime 76

 07/02/2021 – GRAVENHON (Centre Sportif Gravenchon) Seine Maritime 76

14/03/ 2021 – ROUEN (ROUEN SQUASH METROPOLE) Seine Maritime 76

30/05/2021 – BELLEVILLE SUR MER (Synergie Squash) Seine Maritime 76

13/06/2021 – VAL DE REUIL (VAL DE REUIL TENNIS SQUASH) Eure 27

* **Article 4 : Engagements**

 Afin de faciliter l’organisation des étapes, les inscriptions doivent être communiquées au club organisateur et aux juges arbitres au plus tard le jeudi qui précède la compétition.

* **Article 5 : Barème des points**

 Sauf stipulation contraire prévue ci-après, il est attribué à chaque étape les points selon le barème suivant :

- au 1er **65** points

- au 2ième **60** points

- au 3ième **55** points

- au 4ième **50** points

- au 5ième **45** points

- au 6ème **40** points

- au 7ème **35** points

- au 8ième **30** points

- du 9ième au 16ième **25** points

- du 17ième au 32ième **15** points

 Le barème des points ci-dessus est **doublé** pour les résultats de **l’étape finale** prévue à **EVREUX** le 26 Mai 2018.

**- Article 6 : Arbitrage**

 Le vainqueur et le perdant de chaque match arbitrent le match suivant.

 Si le refus et motivé par un problème de compétence, le juge-arbitre désigne un adulte chargé d'assister les joueurs en question.

 A partir des demi-finales, les matchs doivent être arbitrés par des arbitres 1er ou 2ème degré nommés par la ligue. Leurs frais seront pris en charge par la ligue (sauf membres des associations présentes).

* **Article 7 : Dotations des 5 phases de la tournée**

**Dotations Tecnifibre** :

 La répartition des lots est effectuée en fonction du nombre de participant.

 Un joueur ne pourra pas obtenir la meilleure dotation (raquette, sac) à chaque étape et l'organisation du TECNIFIBRE TOUR veillera à ce que ce principe soit respecté.

* 10 tee-shirts Tecnifibre
* 24 Poignets Tecnifibre
* 20 posters Tecnifibre
* 4 serviettes
* 2 paires de lunettes
* 4 Gourdes
* 1 polo F1 STRETCH garçon
* 1 polo F1 STRETCH fille
* 12 balles Point Jaune
* **Article 8 : Dotation finale en plus des 6 étapes – résultats finaux**

**Dotations Tecnifibre** :

|  |  |
| --- | --- |
| catégories d'âge | 1er, 2ème, 3ème |
| fille | garçon |
| - 9 ans | 1 t-shirt UYE, 1 sac à dos Rebound, 1 polo F1 lady stretch | 1 t-shirt UYE, 1 sac à dos Absolute Squash, 1 polo F1 Stretch |
| - 11 ans | 3 tee-shirt UYE, 3 blisters de chaussettes femmes, 3 polos F1 lady stretch | 3 tee-shirts UYE, 3 blisters de chaussettes bleu blanc rouge, et 3 polo F1 stretch |
| - 13 ans | 3 tee-shirt UYE, 3 blisters de chaussettes femmes, et 3 polo F1 lady stretch | 3 tee-shirt UYE, 3 blisters de chaussettes bleu blanc rouge, et 3 polo F1 stretch |
| - 15 ans | 3 tee-shirt UYE, 3 blisters de chaussettes femmes, et 3 polo F1 lady stretch | 3 tee-shirt, 3 blisters de chaussettes bleu blanc rouge, et 3 polo F1 stretch |
| - 17 ans | 3 tee-shirt UYE, 3 blisters de chaussettes femmes, 3 polo F3 lady stretch , 1 sac à dos Rebound, et 1 RAQUETTE SENIOR (voir en fonction des stocks => produit HDG)  | 3 tee-shirt, 3 blisters de chaussettes, 3 polo F3, 1 sac à dos, et 1 RAQUETTE SENIOR (voir en fonction des stocks => produit HDG) |

**et 2 raquettes adultes**

-

 **Article 9: Attribution des dotations**

1. Droit à la dotation finale : pour chaque catégorie, la dotation finale ne peut être attribuée que sous respect des conditions suivantes, qui devront être simultanément remplies :
* Le nombre de joueurs minimum ayant participé à au moins une étape doit être de cinq (5), par catégorie
* Cinq (5) joueurs ou deux (2) joueuses devront avoir participé à au moins quatre (4) étapes (l'étape finale de ST LO ne compte que pour une étape, malgré l'attribution de points doublés).
1. Calcul des points : les cinq (5) meilleurs résultats de chaque joueur sont conservés pour le calcul du classement final.
2. Sauf cas de force majeure, le podium doit être présent lors de la remise des prix.
3. La catégorie dans laquelle le jeune va s’engager doit être la référence de la catégorie sur SQUASNET. (sauf cas d’anniversaire en court de saison où il prendra les points dans les deux tranches d’âge).

-----------------------

**CAHIER DES CHARGES du TECNIFIBRE TOUR NORMAND 2020-2021**

* **R**è**glement** **:**

Le circuit TECNIFIBRE TOUR est une épreuve homologuée par la Fédération Française de Squash ; il en applique ses règlements Fédéraux.

Chaque organisateur s'assure que ces règlements sont respectés et s’engage à ce que l'état d'esprit qui règne lors des compétitions soit respecté.

* *Répartitions des étapes :*

 *Dans la mesure du possible, il est prévu une étape par département.*

*La structure doit être conventionnée via la « convention club » de la F.F.SQUASH, doit avoir une équipe « jeunes » en championnat et une école de squash.*

*En cas de pluralité de candidatures au sein du département, le club est celui qui possède le plus fort pourcentage de licences par rapport aux nombres de courts du département.*

* **Organisation :**

Chaque organisateur doit :

* envoyer ce cahier des charges dûment rempli à l’adresse du Trésorier de la ligue.
* adresser à Jean-Jacques CADAU (Trésorier) - au plus tard avant l'étape qui précède la sienne –un plan d'accès au club, les coordonnées de la personne à contacter pour les inscriptions ainsi que son numéro de téléphone, l'adresse des hôtels recommandés pour l'hébergement
* nommer un juge arbitre
* prévoir une organisation des repas avec un menu pour les joueurs ne dépassant pas 8-10 €
* faire son possible pour organiser l'hébergement des joueurs, afin de diminuer leurs frais de déplacement
* faire son possible pour communiquer et faire de la publicité de l'événement dans la presse locale. Une copie des articles devra être communiquée à l'organisation.

Recommendation:

*Le circuit étant sponsorisé par TECNIFIBRE, la Ligue recommande à chaque club ou association d’avoir des produits Tecnifibre dans son « pro shop » .*

Obligations des structures et des associations qui reçoivent le TECNIFIBRE TOUR :

 Chaque association doit être à jour de ses obligations envers la Fédération et la Ligue à savoir :

1. Affiliations fédérales et régionales,
2. Enregistrements de tous les courts de la structure où l’association est déclarée sur la convention « CLUBS ASSOCIES » ou Sous Protocole d’accompagnement Normand.
3. Enregistrements des équipes (seniors, jeunes et vétérans),
4. Etre à jour avec la comptabilité de la Ligue,
5. Avoir une école de squash au sein de l’association.

 De plus, chaque structure doit être à jour de la convention « CLUBS ASSOCIES ».

* Engagement : le montant de l'engagement des joueurs ne pourra être supérieur à 10 €.

- Frais d'organisation

Afin de participer aux frais administratifs d'organisation engagés par la LIGUE de NORMANDIE, chaque organisateur sera facturé d’une somme forfaitaire de 80 €.

Le chèque doit être envoyé à la Ligue accompagné de ce dossier d’inscription signé. La réception d’un dossier incomplet engendrera l’annulation de l’envoi de la dotation par TECNIFIBRE.

* Tableaux

Le juge arbitre peut mélanger les catégories d'âge et/ou de sexe pour assurer une bonne homogénéité du niveau des matchs.

Il doit s'assurer qu’un classement par catégorie est établi à l'issue des matchs.

Pour constituer ces tableaux, le juge arbitre recevra avant l'étape, le classement du circuit en cours.

* Arbitrage

Pour les matchs importants, et afin d'éviter les contestations, le juge arbitre désigne un adulte compétent pour assister les arbitres prévus, ou un arbitre nommé dans la liste des cadres de la région.

* Photos

Pour chaque étape, l'organisateur s'assure que des photos sont prises afin d’illustrer les comptes rendus et alimenter le press-book du circuit. L'organisateur adressera au plus vite les photos à la ligue et à J-C Gigot (éventuellement par l'intermédiaire d'un joueur présent sur l'étape).

## SQUASHEMENT VOTRE,

Le ou les présidents des associations La Ligue responsable de la

recevant une étape promotion TECNIFIBRE

« Lu et approuvé »



**Patrick LE FUR**

**Le Pr**é**sident**

**ANNEXE 1** **: Bordereau de livraison des dotations**

NOM du RESPONSABLE :

ADRESSE de LIVRAISON DES COLIS :

------------------

NOM du RESPONSABLE de la RECEPTION :

ADRESSE de LIVRAISON :